



40^{ème} Conférence générale de l'UNESCO Commission SHS

le 21 novembre 2019 Point de l'ordre du jour 5.24 :

ETUDE PRELIMINAIRE CONCERNANT UN EVENTUEL INSTRUMENT NORMATIF SUR L'ETHIQUE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Intervention du CCIC

Le changement de société conduit l'homme de conscience à s'intéresser profondément aux grands défis scientifiques en rapport avec l'avenir de l'homme. Le CCIC a analysé l'étude préliminaire sur l'éthique de l'intelligence artificielle et félicite la COMEST pour le travail de très grande qualité accompli.

Le CCIC exprime ici son désir de contribuer à la réflexion engagée activement par l'UNESCO en particulier pour créer un instrument normatif qui permettrait de se situer, entre extrême vigilance et discernement, position nécessaire à l'élaboration de règles éthiques, face aux puissances biotechnologiques ou /et financières, à leur mise en œuvre au nom de l'attention à l'autre, proche ou lointain.

Je vous remercie de m'autoriser à soumettre à cette assemblée quelques propositions issues d'un travail collectif des ONG de la plateforme CCIC sur les puissances technologiques et biotechnologiques et l'éthique.

Les parties prenantes à la réflexion ne devraient-elles pas :

Valoriser le fait que, pour vaincre les périls, les hommes ont toujours fait appel à un effort d'intelligence, à la volonté et au courage intellectuel et spirituel. A cet effet, promouvoir le principe de responsabilité tant de l'individu que de la collectivité.

Reconnaître chaque personne humaine comme « union et mélange » de dimensions biologiques, physiques et spirituelles en perpétuelle interaction avec son environnement naturel, social et culturel. La penser dans ses dimensions de vulnérabilité et de robustesse.

Et aussi penser la science comme soumise à l'incertitude.

Les connaissances incomplètes sur le fonctionnement du cerveau et de la mémoire portent à penser que l'Intelligence Artificielle devrait elle aussi reconnaître ses limites malgré ses immenses potentiels.

Promouvoir les capacités humaines à « être plus » en développant en chacun, y compris dans des contextes de fragilité, le « pouvoir d'être soi », expression de notre commune liberté.

Reconnaître la créativité des personnes en situation de handicap et favoriser les chances pour l'humanité en rendant accessibles les possibilités d'améliorer les soins et les techniques médicales

François Cheng poète et homme de sagesse nous interpelle ainsi :

« A l'heure des algorithmes et de l'intelligence artificielle, l'homme contemporain a d'autant plus besoin de l'âme des poètes pour comprendre le monde !

J'ai essayé de cerner la réalité de cette entité particulière...

...J'ai trouvé la définition de l'âme dans l'actuelle ambiance d'exaltation de l'IA :l'âme est cette part essentielle de notre être qu'un robot ne peut remplacer.

Si l'on accepte cette définition on saisit plus que jamais la nécessité des poètes et des artistes pour comprendre le monde et notre destin.

Le corps, l'âme et l'esprit forment la triade qui incarne notre être »

Je vous remercie